



ATELIER NATIONAL DE RESTAURATION DES ETUDES REALISEES

DANS LE CADRE DU PROJET OIBT/CITES/UE INTITULE
« Gestion durable de *Pericopsis elata* (Assamela) en
concession forestière et réhabilitation des anciennes
plantations au Cameroun »

RAPPORT FINAL



Par M. NKIE Martin Cyrille Laurent

Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

I- INTRODUCTION	5
II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
III- ELEMENTS PROPREMENT DITS DE L'ATELIER	9
III-1) LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES TRAVAUX	9
III-1-1) ALLOCUTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'ANAFOR	9
III-1-2) DISCOURS D'OUVERTURE DES TRAVAUX DE MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ETAT DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE (SETA/MINFOF).	10
III-2) LES TRAVAUX PROPREMENT DITS	11
III-2-1) LES EXPOSES	12
IV- LES RECOMMANDATIONS	22



Résumé

Le Projet OIBT/CITES, mis en œuvre en Afrique Centrale, vise à renforcer les capacités de certains pays dans la régulation du commerce international du *Pericopsis elata*. De manière spécifique, ce Projet soutient les autorités nationales du Cameroun, du Congo, et de la République Démocratique du Congo dans la production systématique des informations nécessaires dans la régulation du commerce international du *pericopsis elata*.

Au Cameroun, l'exécution de ce Projet porte sur deux activités à savoir :

- Gestion durable du *Pericopsis elata* dans les concessions forestières ;
- Gestion durable du *Pericopsis elata* dans les plantations.

Ces activités sont exécutées depuis février 2009 pour une durée de deux ans. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) a été désignée comme Agence d'exécution de ce Projet au Cameroun. Il s'agit d'un choix qui découle de la responsabilité de cette Agence en qualité d'Autorité Scientifique CITES Flore.

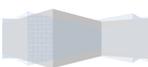
Au terme de la première année d'exécution de ces activités, des études ont été conduites en vue d'établir l'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) du *Pericopsis elata*. A ce jour, ces études sont achevées et ont permis l'établissement de l'ACNP du *Pericopsis elata* pour l'année 2010 courant. Cet avis a été déjà été soumis au Ministère des Forêts de la Faune, Organe de Gestion des espèces flore et faune au Cameroun. Il a donc paru nécessaire et utile pour la coordination nationale du Projet de présenter/diffuser les présents résultats de ces études ainsi que le processus d'établissement de l'ACNP.

L'Atelier National de restitution des études réalisées dans le cadre du Projet ayant trait à « la gestion durable du *Pericopsis elata* dans les concessions et plantations forestières du Cameroun » a été organisé le 25 février 2010 au Palais des Congrès de Yaoundé, sous la présidence de Son Excellence Pr ELVIS NGOLLE NGOLLE, Ministre des forêts et de la Faune. Cet atelier national vise, comme il a été souligné plus haut, de présenter les résultats de ces études d'une part, et le processus d'établissement de l'ACNP d'autre part. Cet Atelier National s'est articulé autour de trois étapes à savoir : les allocutions d'ouverture de Son Excellence Monsieur MATTA Joseph Roland, Secrétaire d'Etat au Ministère des Forêts et de la Faune, et de Monsieur Directeur Général Adjoint de l'ANAFOR ; les Exposés suivis des discussions ; et la cérémonie de clôture avec la lecture du communiqué final.

A la fin des débats, deux aspects ont été relevés pour être observés dans la continuité du Projet notamment :

- Les enjeux miniers devraient être pris en compte dans la mise en œuvre future du Projet ;
- Au stade actuel des études, il est prématuré de ramener le DME à 90 cm. Ceci devrait découler de la poursuite des études phénologiques qui permettraient de concilier les exigences écologiques aux préoccupations économiques.

L'Atelier National s'est achevé par la lecture du communiqué final à travers lequel les participants ont brièvement recommandé la mise en œuvre des résultats de ces études, et la prise en compte de ces résultats dans les révisions des textes et des lois en cours.



SUMMARY

The CITES/ITTO Project, implemented in Central Africa, aim to reinforce capacities of some countries in international trade regulation of *Pericopsis elata*. This means to help national authorities of Cameroon, Congo, and Congo Democratic Republic in systematic production of informations requested in international trade regulation of *pericopsis elata*.

In Cameroon, the implementation of this Project is focused into two main activities such as:

- Management of *Pericopsis elata* in forestry concessions;
- Management of *Pericopsis elata* in forestry plantations.

These activities are executed since February 2009 for two years. ANAFOR has been designated as Executive Agency of the Project in Cameroon. This choice is linked to the role of this Agency as CITES Flore Scientific Authority.

At the end of the first execution's year of these activities, some studies have been carried out in order to establish Notice of Non Prejudicial Trade (NNPT) of *Pericopsis elata*. A this moment, these studies are ended and the NNPT of *P. elata* is established and submitted to Ministry of Forestry and Wildlife, which is the management structure of this specie. It seems necessary to National Coordination of the Project to diffuse and present the results of these studies and NNPT establishment process.

The national workshop on the restitution of studies carried out through the project relating to "sustainable management of *Pericopsis elata* in forestry concessions and plantations of Cameroon" has been organized at 25th February 2010 in the Yaoundé Congress Palace, under His Excellency Pr ELVIS NGOLLE NGOLLE presidency. This national workshop aim, like it says before, to present the results of these studies in one hand, and the NNPT establishment process in the other hand. The national workshop schedule has tree stapes: Open ceremony with allocutions of H.E MINFOF State Secretary and ANAFOR Assistant General Manager, Presentations follow by discussions, and close ceremony with reading of final communication. The details of these tree stapes are presented in this document.

At the end of discussions, two issues have been retained for the future project work:

- ✓ The mining stake must be observed for the future project work
- ✓ From the actual studies, it is premature to reduce DME at 90 cm. This may come from pursuance of the phonological studies permitting to conciliate ecological requires and economic worry.

The national workshop has ended by reading final communication through with participants has briefly recommend implementation of the studies results, and the taking into account of these results in all the text and law revisions.



Le Projet OIBT/CITES, mis en œuvre en Afrique Centrale, vise à renforcer les capacités de certains Etats dans la régulation du commerce international de *pericopsis elata*. Il s'agit spécifiquement d'assister les autorités nationales du Cameroun, du Congo, et de la République Démocratique du Congo (RDC) à une production systématique des informations nécessaires à la régulation du Commerce de *pericopsis elata*.

Au Cameroun, deux activités de ce Projet ont été identifiées et sont exécutées depuis Février 2009, à savoir : « La gestion de *pericopsis elata* dans les concessions forestières » et « la gestion de *pericopsis elata* dans les plantations forestières ». Ces deux activités bénéficient d'un financement conjoint du Gouvernement du Cameroun et de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Leur exécution, prévue pour une durée de deux ans, est sous la responsabilité de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), Autorité scientifique CITES Flore.

Au terme de la première exécution de ces activités, des études ont été menées en vue de produire des informations utiles et essentielles pour l'établissement d'un Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour le *pericopsis elata*. C'est dire qu'à ce jour, cet ACNP est élaboré à toutes fins utiles et soumis à l'Organe de gestion de cette espèce qui est le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Pour la Coordination nationale chargée de l'exécution de ces activités, le processus d'élaboration de l'ACNP ainsi que les études y ayant contribué méritent d'être diffusés, mis en valeur et vulgarisés. C'est la raison d'être du Présent Atelier National qui, placé sous **la présidence de Monsieur Joseph Roland MATTA, Secrétaire d'Etat du Ministère des Forêts et de la Faune**, visait notamment à restituer les études réalisées dans le cadre de ces deux activités.

Le présent rapport dont l'objet porte essentiellement sur le compte rendu exhaustif des travaux de cet Atelier national, est élaboré

s des TdRs du contrat de modération de
OR/PROJET OIBT/CITES établi en date du

10 mars 2010 entre l'ANAFOR et Monsieur NKIE Martin Cyrille, Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts. Ces TdRs sont précisés en annexe II de ce rapport.

II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La présente partie est amplement reprise dans les TdRs de l'Atelier National de restitution des études réalisées dans le cadre des activités du Projet de gestion durable de *Pericopsis elata* dans les concessions et les plantations forestières au Cameroun. Ces TdRs apparaissent en annexe I.

Toutefois, il est important de noter que l'OIBT et la Convention Internationale des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) travaillent ensemble depuis 2005 dans le cadre du développement d'un vaste Projet de renforcement des capacités des Pays sur le Commerce durable de trois espèces classées en annexe II de ladite convention. Il s'agit notamment de : *Swietenia macrophylla* (mahogany à grandes feuilles) en Amérique latine, *Gonystylus spp* (ramin) en Asie du Sud Est, et de *Pericopsis elata* (Afromosia ou Assamela). Le but global de ce Projet en Afrique Centrale est de s'assurer que le commerce international du bois de *Pericopsis elata* n'est pas préjudiciable à sa gestion durable et sa conservation. Il s'agit spécifiquement d'assister les Autorités nationales du Cameroun, du Congo, et de la République Démocratique du Congo (RDC) pour le développement des éléments scientifiques, techniques, institutionnels, législatifs, et réglementaires permettant d'assurer la gestion durable et la régulation du Commerce de *Pericopsis elata*.

Au Cameroun, deux activités de ce Projet sont financées par l'OIBT depuis Février 2009 pour une durée de deux ans, à savoir : La Gestion Durable de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et la Gestion Durable de *Pericopsis elata* dans les plantations forestières. L'ANAFOR a été désignée comme Agence d'exécution de ces activités en sa qualité d'Autorité Scientifique CITES Flore du Cameroun.



ers l'exécution de ses deux activités, de Non Préjudiciable (ACNP) pour l'année 2010. Sa supervision technique est sous la responsabilité d'un Comité Technique National (CTN) présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune. Ce comité est essentiellement composé des membres statutaires issus de plusieurs Administrations (Recherche, Universitaires, MINFOF, etc...) et du secteur privé. Depuis le début du Projet, 03 Sessions de ce Comité se sont déjà tenues.

La première session de ce Comité, tenue à Yaoundé en Février 2009, a recommandé la réalisation de certaines études identifiées pour permettre à l'Autorité Scientifique (ANAFOR) de disposer des informations essentielles pour l'élaboration d'ACNP de l'Assamela en 2010. Y faisant suite, l'ANAFOR a commis 07 Expert ont été sélectionnés pour se pencher sur les thèmes ci-après :

- ▶ L'état des lieux de l'exploitation, la transformation, le transport, et la commercialisation de *Pericopsis elata* au Cameroun ;
- ▶ Le taux de transformation de *Pericopsis elata* au Cameroun ;
- ▶ L'élaboration du dispositif réglementaire de mise en œuvre de la CITES et des lois nationales en rapport avec la gestion de *Pericopsis elata* au Cameroun ;
- ▶ La mise en place d'un dispositif de recherche et sur la collecte des données sur la biologie et l'écologie de P. elata en forêt naturelle au Cameroun ;
- ▶ La mise en place d'un dispositif de recherche et sur la collecte des données sur la biologie et la sylviculture de P. elata en forêt plantée au Cameroun ;
- ▶ Les propriétés édaphiques favorables à la croissance de P. elata au Cameroun ;
- ▶ Le développement d'un Plan Simple de Gestion (PSG) des parcelles de P. elata dans la réserve forestière de Kienké au Sud et Deng Deng au Cameroun.

Les deuxième et troisième sessions du Comité Technique National tenues respectivement en Août et Décembre 2009 ont permis

valider les rapports des études ci-dessus

Par ailleurs, le Comité Technique National a recommandé la création d'un Comité Scientifique Restreint chargé d'élaborer l'ACNP sur l'Assamela pour l'année 2010. Y faisant suite, ce Comité Scientifique Restreint a été mis en place par décision de Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOR. Pr AMOUGOU AKOA en assure la présidence. Les documents de travail de ce Comité sont constitués des rapports de toutes les études évoquées plus haut et des documents de la Convention CITES (guides et formulaires d'élaboration d'un Rapport d'ACNP).

A ce jour, deux sessions de ce Comité ont été tenues et se sont soldées par la formulation d'un ACNP, qui a déjà été transmis à toutes fins utiles au Ministère des Forêts et de la Faune, Organe de Gestion CITES du Cameroun. De même, compte tenu de l'importance des résultats des études menées dans le cadre de ce Projet, le Comité Scientifique Restreint a recommandé :

- Une concertation plus large dans le cadre d'un atelier qui regrouperait les différentes parties prenantes à la gestion de l'Assamela au Cameroun ;
- La poursuite des activités sur l'Assamela et d'autres espèces de flore potentiellement inscriptibles à une des annexes de la CITES du fait de leur implication dans le commerce internationale.

C'est pour répondre à cette première recommandation que le présent Atelier National a été organisé en vue notamment de restituer des études réalisées dans le cadre des activités du projet de gestion durable de *Pericopsis elata* dans les concessions et les plantations forestières au Cameroun. Cet atelier national s'est tenu au Palais des Congrès de Yaoundé le Jeudi 25 Février 2010. Le déroulement de cet atelier se trouve résumé dans les parties qui suivent.



TRAVAUX PROPRESMENT DITS DE L'ATELIER

L'Atelier National de restitution des résultats des Etudes réalisées dans le cadre des activités du Projet de gestion durable de *Pericopsis elata* dans les concessions et les plantations forestières au Cameroun, dont l'Agenda est présenté en Annexe III, a connu trois principales séquences à savoir :

- La cérémonie d'ouverture des travaux ;
- Les travaux proprement dits ;
- La cérémonie de clôture des travaux.

III-1) La cérémonie d'ouverture des travaux

La cérémonie d'ouverture des travaux a été principalement marquée par l'Allocution de Monsieur NJOMBE EWUSI Bruno, Directeur Général Adjoint de l'ANAFOR d'une part et par le Discours d'ouverture des travaux de Monsieur Joseph Roland MATTA, Secrétaire d'Etat du Ministère des Forêts et de la Faune d'autre part. Les textes intégraux y relatifs constituent respectivement les Annexes IV et V.

III-1-1) Allocution de Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'ANAFOR

Cette allocution s'est ouverte par les excuses et les justifications d'absence de Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOR, empêché. Le DGA/ANAFOR a ensuite développé un propos axé sur la compétence statutaire et réglementaire de l'ANAFOR en qualité d'Autorité Scientifique CITES Flore au Cameroun. Il a poursuivi en expliquant le mécanisme de mise en œuvre de la CITES au sein de chaque Etat partie qui est fondé sur les rapports fonctionnels entre l'Autorité Scientifique CITES et l'Organe de gestion en vue de la gestion des espèces inscrites aux annexes I et II de la CITES. Pour lui, ces missions requièrent des apports techniques, logistiques et financiers. Toutes choses qui justifient le travail actuel et commun de l'OIBT et de la CITES qui, avec l'appui de l'Union Européenne, développent un vaste projet de renforcement des capacités des Etats Parties sur le Commerce durable de trois espèces de flore classées en Annexe II.

à préciser le but de ce Projet en Afrique
exécution des deux activités y afférentes au

Cameroun ainsi que les résultats déjà obtenus. Pour lui, tous les travaux qui étaient réalisés ont permis l'ANAFOR, d'élaborer à date, un Avis de Commerce Non Préjudiciable sur le *P. elata* pour l'année 2010. Cet avis a été transmis à toutes fins utiles au Ministère des Forêts et de la Faune(MINFOF), organe de gestion du *P. elata* au Cameroun.

Il a achevé son propos par les remerciements du Gouvernement du Cameroun pour son engagement en faveur de la signature avec l'OIBT de l'accord de financement de ce Projet. Ses remerciements sont allés également en direction des Coordinations régionale et nationale de ce Projet pour les efforts constants et la célérité dans l'exécution des activités. De même, il a fait un clin d'œil aux autres partenaires au développement pour les appuis multiformes de l'ANAFOR dans la réalisation de son mandat d'Autorité Scientifique. Enfin, il a émis le souhait que cette initiative se développe aussi pour les espèces de flore potentiellement inscriptibles à une des annexes de la CITES.

III-1-2) Discours d'ouverture des travaux de Monsieur le Secrétaire d'Etat du Ministère des Forêts et de la Faune (SETA/MINFOF).

Ce discours s'est ouvert par les excuses et les justifications d'absence de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, empêché. Monsieur le SETA/MINFOF a ensuite exprimé les souhaits de bienvenue à tous les participants. Il a poursuivi son propos en rappelant l'origine de la CITES, l'exigence pour la Cameroun d'arrimer ses textes législatifs et réglementaires à cette convention en tant qu'Etat Partie.

Par ailleurs, il a déploré les retards que le Cameroun accuse dans la mise en œuvre effective de certaines dispositions conventionnelles de la CITES qui sont susceptibles d'entraîner des sanctions commerciales des produits camerounais, surtout au sein des territoires membres de l'Union Européenne. Pour lui, la situation actuelle du *Prunus africana* dans l'espace Européen est particulièrement édifiante à ce sujet.

Il est également revenu d'une part sur le fonctionnement dans un Etat Partie, du processus de gestion des espèces inscrites dans une des



re part les objectifs du Projet en Afrique
exécution des activités de ce Projet ainsi que
l'élaboration de l'ACNP sur le *P. elata* pour l'Année 2010 au Cameroun.

Avant de terminer son discours, il a tenu à adresser les remerciements en direction de l'OIBT, du Secrétariat CITES, de la Commission Européenne, de l'ANAFOR, et du Groupement de la Filière Bois. Ce discours s'est achevé par les souhaits de plein succès à cette assise, et par la déclaration d'ouverture solennelle des travaux y relatifs.

III-2) Les travaux proprement dits

Les travaux proprement dits ont porté sur les exposés suivis des débats. Au total, 13 exposés ont été faits par certains Responsables du Projet et tous les Experts commis dans le cadre de ces études. C'est dire que des dérogations ont été effectuées en rapport avec l'Agenda de l'Atelier évoqué plus haut. Ces dérogations ont été opérées de la manière suivante :

- L'exposé 2, prévu d'être présenté par NGONO Hortense épouse NGA ONANA/Coordonnatrice Déléguée, était préalablement consacré à la présentation du projet et des actions réalisées. Cet exposé a été morcelé en deux exposés consacrés et présentés ainsi qu'il suit ; « La Gestion Durable du *P.elata* dans les concessions forestières » par Monsieur ONTCHA NPELE Thierry Armand-Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut Nyong/superviseur de site du Projet, et « La gestion durable de *P.elata* dans les plantations forestières » par NGUEGUIM Jules-Chercheur à l'IRAD de Kribi/Superviseur de site du Projet.

- L'exposé 13 a été purement supprimé. Il était prévu d'être présenté par le Coordonnateur régional/Coordonnatrice déléguée et consacré au Plan d'action réaliste (assorti d'un cadre logique) sur la suite des activités du projet OIBT/CITES au Cameroun. En effet, la suppression de cet exposé n'était pas gratuite car il ne paraissait plus pertinent compte tenu des menus des exposés 11 et 12.

- Les exposés ont été présentés en deux séries au terme desquelles les débats étaient organisés autour des thèmes précis : la première série des exposés était constituée des 07 premiers exposés, la deuxième série



exposés. Cependant, le présent rapport se
pertinents évoqués au cours des débats.

III-2-1) Les Exposés

A la suite des réaménagements évoqués précédemment, les exposés ont été faits en une moyenne de 15 mn. Ils sont présentés sous format « Power Point » en Annexe VI du présent document. Leur ordre de présentation réaménagé est détaillé ainsi qu'il suit :

EXPOSE 1: Contexte mondial du Projet et mécanismes de mise en œuvre de la Convention CITES/Cadrage des enjeux/résultats attendus - Par Dr BETTI Jean Lagarde, Coordonnateur régional.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- L'OIBT et la CITES travaillent depuis un certain nombre d'années (2005) sur un vaste Projet destiné à renforcer les capacités des Pays sur le commerce durable de trois espèces classées en Annexe II de ladite Convention. Ce projet défini en 08 axes et prévu pour 42 mois, est financé à hauteur de 3,75 millions de \$ USA et dont la part de l'Union Européenne s'élève à 2,4 millions de \$ USA. En Afrique, ce Projet vise à assister les autorités de la sous-région pour s'assurer que le Commerce de *P. elata* ne menace pas sa conservation. Au Cameroun, deux activités de ce Projet sont mises en œuvre depuis Février 2009 et sont consacrées à la gestion durable de *P. elata* dans les concessions et plantations forestières.
- Les résultats actuels de ces deux activités au Cameroun ont permis de relever avec satisfaction : Une très forte implication du MINFOF, une célérité appréciable de l'ANAFOR dans le traitement des dossiers, une contribution très positive des opérateurs économiques, un dévouement et un dynamisme remarquable de l'équipe du Projet et des Experts commis dans les cadre des études.
- l'orateur a émis un souhait ardent pour la mise en œuvre des premiers résultats du Projet.



de *P. elata* dans les concessions
M. ONTCHA NPELE Thierry Armand,
Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut Nyong,
Superviseur de site du Projet.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- ❖ Le *P. elata* encore appelé « Assamela ou Teck Africain », est exporté au Cameroun pour un volume moyen annuel oscillant entre 10 000 à 12 000 000 m³.
- ❖ Cette espèce pose certains problèmes dont les plus importants sont : le DME fixé à 100 cm, la régénération en termes de biologie, écologie, techniques sylvicoles, le taux empirique d'attribution des quotas ; la nécessité de produire un ACNP compte tenu de l'inscription de cette espèce en annexe II de la CITES.
- ❖ Le niveau actuel d'exécution des activités se réduit aux résultats des études.
- ❖ Des résultats ont été obtenus au terme des études menées dans les concessions forestières, à savoir : beaucoup d'informations ont été produites sur l'état des lieux en matière de gestion de cette espèce ; une proposition a été faite de ramener le DME à 90 cm en vue de réduire les pertes de bois liées à la sénescence des arbres (pourriture de cœur à 100 cm de DME) ; une proposition du taux de transformation élevé à 42,4 cm au lieu de 33,3 cm permettant d'augmenter le rendement matière ; un cadre réglementaire à conformer aux exigences de la CITES ; améliorer la connaissance de la biologie et de l'écologie de cette espèce ; renforcer les capacités de l'ANAFOR en matière de gestion de cette espèce ; renforcer la collaboration avec les institutions de recherche en matière de gestion de cette espèce ; émettre régulièrement l'ACNP pour cette espèce.
- ❖ Des perspectives méritent d'être dégagées notamment pour ce qui est de la poursuite des études ayant trait à la gestion de cette espèce.

able de *P. elata* dans les plantations - Par NGUEGUIM Jules, Chercheur IRAD/Kribi, Superviseur de site du Projet.

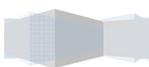
De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- Le volume exploitable de l'Assamela était estimé en 2006 à 6 millions de m³, et en 2007 de 7 millions de m³. Cette espèce occupe une superficie de 35 000 ha au Cameroun, dont 23 000 ha en forêt dense. Il existe pour cette espèce, plusieurs parcelles de plantations disséminées sur le territoire national.
- Les pressions anthropiques restent le principal problème qui menace la durabilité de ces parcelles. De plus, des techniques sylvicoles susceptibles d'assurer la régénération de cette espèce restent à développer.
- L'objectif des travaux dans les plantations forestières est de réaliser un état des lieux montrant que ces plantations forestières constituent une alternative de gestion du *P. elata*.
- Les principaux bénéficiaires de ces travaux sont : les compagnies forestières, les communautés locales, et les ONG's.
- Le résultat de ces travaux s'est réduit à l'élaboration du Plan Simple de Gestion des plantations.
- Les perspectives sont allées dans le sens de la mise en œuvre effective de ce Plan Simple de Gestion.

EXPOSE 4: Elaboration du dispositif réglementaire de mise en œuvre de la CITES et des lois nationales en rapport avec la gestion du *P. elata* au Cameroun – Par ASSEMBE Salomon, CIFOR.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- Une dérogation est survenue au sujet des TdRs de cette étude. En effet, le mandat de l'étude était de construire une norme nationale en vue de la gestion du *P. elata*. Malheureusement, une base de données relative à cette espèce n'était pas disponible pour construire cette norme.



description de cette espèce en Annexe II de
menace de son extinction observée en

Afrique de l'Ouest.

- Le Système juridique de la CITES, de portée mondiale, est basé sur les listes (Annexes). Il dispose de trois annexes. Ce système peut disposer des sous-systèmes aux niveaux régional et national. Par exemple le Sous-système de l'Union Européenne et le Sous-système du Cameroun. Le Sous-système de l'Union Européenne qui est constitué de 04 listes est plus dur et rigoureux. Il se trouve davantage renforcé par le plan FLEGT en cours de mise en place.
- Les deux régimes juridiques (CITES et Sous-système de l'Union Européenne) vont complexifier les exportations de l'Assamela.
- La réglementation camerounaise devrait s'arrimer aux exigences de la CITES, car elle se caractérise par un déficit de liste.

EXPOSE 5: Potentiel de *P. elata* dans les concessions forestières au Cameroun – Par BELINGA Salomon Janvier, Expert national du Projet.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- Des résultats obtenus dans le cadre des inventaires de reconnaissance phase II(1982) et IV(1984), cette espèce apparaît au Sud-Est, et dans les zones du Dja et de Mamfé.
- La densité de cette espèce dans cette zone est estimée à 0,53 tiges/ha. Il n'y a pas de raison de considérer que cette espèce est menacée d'extinction car cette affirmation requiert pour cette espèce que sa densité soit estimée à 0,05 tiges/ha.
- L'analyse de la distribution de cette espèce montre une courbe en cloche. Ce qui traduit des problèmes de sa régénération. Ses jeunes plants attaqués par des mycoses et des insectes.
- Le DME actuel estimé à 100 cm paraît moins indiqué à cause des pertes qu'il entraîne du fait de la sénescence des arbres (pourriture de cœur). Il est souhaitable de le ramener à 90 cm afin de concilier les

- Les quotas de cette espèce doivent être déterminés sur les titres et non de portée nationale.
- Les perspectives de gestion de cette espèce seraient de poursuivre sa connaissance et de recommander pour chaque plan d'aménagement, l'introduction d'un plan spécifique de gestion de l'Assamela.

EXPOSE 6 : L'Etat des lieux de l'exploitation, transformation, transport, et commercialisation de *P. elata* au Cameroun – Par TIEGUHONG Julius Chupezi, Expert national du Projet.

Cet exposé a été fait par Dr BETTI Jean Lagarde en lieu et place de Monsieur TIEGUHONG empêché. De ses propos, il est ressorti que :

- Le mandat de la présente étude était d'identifier les problèmes qui se posent dans tous les maillons de gestion de l'Assamela (exploitation, commercialisation, transport, ...) d'une part, et de voir comment les Plans d'aménagement sont élaborés d'autre part.
- Les résultats ont permis de relever : une différence importante dans l'élaboration des Plans d'aménagement ; les exportations ne sont pas conformes aux quotas annuels fixés pour cette ; sur 28 Plans d'aménagement analysés, 20 seulement précisent les auteurs (08 n'en précisent pas), le CFC et PALLISCO ont rédigé le plus grand nombre de Plans d'aménagement, sur les 08 variables analysés (densité, taux de reconstitution, bonus...) seul le volume et la densité sont précisés ; les sociétés exportent plus cette espèce ; une différence a été observée entre les données COMCAM et les données du port II (Douala), ce qui traduit une remise en question de la fiabilité des statistiques nationales pour cette espèce.
- En perspective, il est souhaitable dans le système de contrôle préconisé dans le cadre du PSFE, de mettre en place un système de traçabilité pour cette espèce, de renforcer ses capacités techniques et matérielles de gestion.



Information de *P.elata* au Cameroun – Par Pr du Projet.

Au delà de nombreuses formules mathématiques présentées dans cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- Le mandat dans le cadre de cette étude consistait à établir une corrélation entre les volumes des titres et les quotas annuels.
- Des résultats obtenus, le taux de transformation est spécifique à chaque titre. Les quotas doivent être donnés par usines et de préférence par UFA pour éviter de pénaliser les opérateurs qui s'efforcent d'accroître le rendement matière.

EXPOSE 8 : Mise en place d'un dispositif de recherche et sur la collecte des données sur la biologie et la sylviculture de *P. elata* en forêt plantée au Cameroun – Par DONGJANG Jean Paul, Expert national du Projet.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- L'orateur a exprimé une forte préoccupation pour la reconstitution et le recrutement de cette espèce.
- Les résultats de cette étude résultent de la synthèse des travaux de 02 Etudiants, l'un ayant travaillé sur la phénologie et la régénération, et l'autre s'étant penché sur la sylviculture.
- Le bois de *P. elata* est utilisé dans la construction des navires et des ponts.
- Par rapport au potentiel sur pied, il est estimé à 0,00 tiges/ha soit 0,00 m³/ha au Sud-Ouest, et 0,01 tiges/ha soit 0,03m³/ha à Yokadouma.
- L'objet de l'étude était de générer les données biologiques et sylvicoles utilisables pour une gestion durable et l'élaboration d'un ACNP pour le *P. elata*.
- Les travaux de cette étude ont connu des axes à savoir la production des plants en pépinière/ la rééducation des sauvageons, et l'évaluation de l'état actuel des plantations. Le dispositif d'observation était constitué

enance totale de 7696 m³, et dont 07 plantations.

- Les résultats obtenus montrent : une synchronisation des phénophases dans les deux sites (pépinière et rééducation des sauvageons) ; la collecte des gousses a lieu en Décembre, et Avril/Mai. Ces résultats ont été donnés notamment pour ce qui est des caractéristiques des diaspores, de la germination, du repiquage, de la rééducation des sauvageons, de la composition floristique du sous-bois, de la régénération naturelle et du recrutement, de la portée de dissémination des diaspores et du taux de recrutement, du taux de productivité et de survie des arbres, de l'aptitude à l'auto-élagage, de la croissance et de la productivité, et de la structure diamétrique des arbres.
- L'orateur a recommandé pour la régénération de cette espèce, la méthode de recru, la sylviculture naturelle, la coupe monocyclique, une rotation de 52 ans, des coupes polycycliques étalées sur 04 et une éclaircie de rattrapage des plantations actuelles.

A cause des contraintes de temps, cet exposé n'est pas allé à sa fin du fait de sa densité, sa richesse, et sa longueur.

EXPOSE 9 : Mise en place d'un dispositif de recherche et sur la collecte des données sur la biologie et l'écologie de *P. elata* en forêt naturelle au Cameroun – Par NDONGO DIN, Expert national du Projet.

De cet exposé, il est ressorti sommairement que :

- La définition de cette étude s'est basée sur des problèmes suivants : les graines d'Assamela sont attaquées par les mycoses et les insectes dès leur mise en place ; Le DME actuel fixé à 100 cm ne garantit pas la rentabilité économique de son exploitation ; un déficit de données scientifiques mérite d'être relevé pour cette espèce.
- Les travaux de cette étude ont été réalisés dans les concessions forestières de la Pallisco, SFIL/GVI, SEFAC, SFID et CFC, toutes situées dans la région de l'Est.



Les données biologiques, physiologiques et écologiques ont été mis en place. Il s'agit notamment des placettes expérimentales dans lesquelles les données étaient collectées.

- Les résultats disponibles ont concerné la caractérisation de la fructification, les inventaires des souches des semenciers et des jeunes plantes, la distribution des jeunes plantes, la structure et la dispersion des arbres. Toutefois, les résultats disponibles sont encore insuffisants pour statuer sur les problèmes sensibles comme la détermination du diamètre moyen de pourrissement de cœur. Cependant, on peut à partir des données actuellement disponibles affirmer que l'exploitation de l'Assamela dans les concessions forestières au Cameroun garantit sa conservation et sa durabilité.

EXPOSE 10 : Les propriétés édaphiques favorables à la croissance de *P. elata* au Cameroun – par MVONDO ZE, Expert national du Projet.

Dans son exposé, l'orateur s'est fondé sur le principe que la régénération du *P. elata* est fortement liée à l'écologie, toute chose qui passe par une maîtrise des propriétés du sol. Ainsi :

- L'objectif de ces travaux était de rassembler et de déterminer les propriétés du sol favorables à la régénération de l'Assamela d'une part, et de générer des données pour la mise à jour des cartes thématiques en relation avec cette espèce d'autre part.
- Les travaux de cette étude ont été réalisés sur 30 profils pédologiques dans les concessions et plantations forestières.
- Les observations/prospections ont été faites sur 04 types d'unités morphopédologiques à savoir les unités A, B, C, et D. L'unité A, d'une proportion de 46%, se caractérise par une altitude basse, une pente douce et moins élevée, un taux de sable élevé. L'unité D est plus élevée, les unités B et C sont intermédiaires.
- En recherchant la meilleure relation entre la matière organique et les nutriments nécessaires à l'alimentation des arbres, on est parvenu à la conclusion que l'Unité A est celle où l'on trouve une meilleure relation pour l'Assamela. C'est une unité où on trouve le plus de pieds de cette

e, elle paraît plus appropriée pour la
e cette espèce.

- Par ailleurs, les arbres se portent mieux dans la plantation de DENG DENG en raison de l'importante densité de cette espèce sur ce site.

EXPOSE 11: Plan Simple de gestion de *P. elata* dans la réserve forestière de BIDOU – Par TCHATAT Mathurin, Expert national du Projet.

De cet exposé, il est ressorti que :

- Le contexte se caractérise par le constat que l'Assamela demeure une espèce très prisée sur le marché international.

- Le but de l'étude était de faire un état des lieux de la plantation (réserve de BIDOU) d'une part, et d'élaborer un Plan Simple de Gestion d'autre part. L'élaboration du Plan Simple de gestion se justifie par la petitesse de cette plantation.

- La plantation de BIDOU est constituée des parcelles plantées en 1972 à l'aide des barbatelles basses, et des parcelles plantées en 1975 à l'aide des barbatelles hautes (restes des plants de 1972). La mise en place de ces parcelles consistait à tester les types de sylviculture.

-Le constat est que les deux parcelles de BIDOU n'ont jamais connu d'éclaircies. Les arbres sont mal en point. A cet effet, il faut absolument pratiquer une éclaircie car la première devait intervenir au stade de bas perchis. L'éclaircie actuellement recommandée devrait être sélective et prudente sur 10 à 20 % du nombre de tiges actuelles. Il s'agira d'une éclaircie tardive qui ne donnera pas de résultats spectaculaires.

- En perspective, l'orateur a par ailleurs recommandé : la production des semences à partir de trois voies (des arbres, plus des vergers, et des parcs à bois), l'installation d'une pépinière d'Assamela, l'implication des populations et d'autres droits d'usage, la mise en place des activités génératrices de revenus, les mesures de protection en faveur de la biodiversité, la valorisation des produits forestiers non ligneux, et un bilan économique.



Avis de Commerce Non Préjudiciable de 0/ Role de l'Autorité Scientifique - Par MBARGA Narcisse, Point Focal Autorité Scientifique CITES.

De cet exposé, il est ressorti des informations essentielles suivantes :

- L'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) est une preuve scientifique permettant de donner systématiquement l'information susceptible d'assurer la régulation du commerce d'une espèce inscrite en Annexe II de la CITES.
- Le processus de gestion d'une espèce inscrite en Annexe II de la CITES implique deux principaux acteurs à savoir l'Autorité Scientifique et l'Organe de Gestion. Pour le cas du Cameroun, le processus de gestion de *P. elata* implique l'ANAFOR (Autorité Scientifique CITES Flore) et le Ministère des Forêts et de la Faune (Organe de Gestion de cette espèce).
- Dans le processus de gestion d'une espèce inscrite en Annexe II de la CITES, l'Autorité Scientifique est investie de la mission de production d'ACNP. La production de cet avis s'appuie sur les données scientifiques collectées périodiquement. Dans le cadre du Présent Projet, un Comité Scientifique Restreint a été désigné pour cette mission. A l'aide des études réalisées dans le cadre du Projet, ce Comité a élaboré un ACNP de l'Assamela pour l'année 2010. Cet Avis a déjà été transmis à l'Organe de gestion (MINFOF) à toutes fins utiles.

EXPOSE 13 : Réflexion/débats sur un modèle de gestion des espèces de flore camerounaise faisant l'objet du commerce international et potentiellement inscriptible à une des annexes de la CITES.

En résumé, cet exposé a porté sur le développement de deux aspects : la gestion du processus d'amendement des annexes de la CITES, et la gestion du processus de suspension d'une espèce. L'orateur s'est beaucoup appesanti sur le renforcement de la solidarité des Etats du Sud pour la gestion commune de ces processus d'amendement et de suspension, car des actions solitaires de ces Etats n'ont pas la garantie d'être salutaires.



les jeux questions/réponses. Si la plupart des questions ont trouvé des réponses auprès des exposants, certaines sont restées pertinentes et sans réponses précises à savoir :

- La prise en compte des enjeux miniers dans les futurs travaux du Projet, car les questions minières et les questions forestières sont à jour et développées de manière concurrentielle.
- le caractère prématuré de la proposition actuelle de rabattement du DME à 90 cm. Il faut poursuivre des études phénologiques pour établir un DME à même de concilier les exigences écologiques de conservation et les préoccupations de rentabilité économique.

IV- LES RECOMMANDATIONS

Au terme de l'Atelier National de restitution des études réalisées dans le cadre des activités du Projet de gestion durable de *Pericopsis elata* dans les concessions et les plantations forestières au Cameroun, les participants ont fait des recommandations à travers un communiqué final (voir Annexe VII) et détaillées ainsi qu'il suit :

- ❖ **l'Etat doit continuer à assumer son rôle dans la gestion et la conservation des ressources forestières en général et particulièrement l'ensemble des espèces CITES dont fait partie le *Pericopsis elata* ;**
- ❖ **Pérenniser les acquis du Projet à travers une meilleure appropriation et une large dissémination de ses résultats ainsi que la poursuite de ses activités conformément aux recommandations des différentes études ;**
- ❖ **Capitaliser les acquis de ce Projet Pilote (modèle de gestion) en ce qui concerne notamment la gestion des essences commerciales ;**



**engagement des opérateurs
vue de soutenir les activités de
recherches sur l'ensemble des espèces CITES ;**

- ❖ **Mettre en place un mécanisme permanent de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur les espèces CITES ;**
- ❖ **Tenir compte des acquis de ce Projet dans les travaux futurs de révision des lois et règlements en cours ;**
- ❖ **Mettre en œuvre le Plan de Gestion des plantations et l'enrichissement des concessions en plants d'Assamela.**

ANNEXES

